

## COMMUNIQUÉ

Dans l'article relatant le débat des usagers de l'eau vive ayant eu lieu à Annecy le 11 mai dernier, M. PHILIPPE-JANON fait tenir à M. TIVERON, des propos que nous vous prions de bien vouloir rectifier pour rétablir la véracité des faits. En place de : «l'Association Française pour la Nage en Eaux Vives (A.F.N.E.V.) regroupe 250 adhérents. Elle a reçu l'agrément ministériel et commence à réaliser une représentation nationale.» Il faut lire : «l'Association Française pour la Nage et la Navigation en Eau Vive regroupe environ 140 adhérents et se prépare à demander l'agrément ministériel en tant qu'activité sportive autonome dès qu'elle aura atteint le quota de 250 adhérents (nombre d'adhérents que demande le Ministère de la Jeunesse et des Sports comme une base de décision pour l'agrément).»

D'autre part, le compte-rendu de ce Forum nous semble comporter de nombreuses erreurs d'interprétation quant aux propos des divers intervenants.

En tout état de cause, les conclusions formulées n'engagent que leur auteur, elles ne paraissent pas refléter l'opinion de l'ensemble des participants dont une large majorité s'est prononcée pour l'indépendance de ce nouveau type d'activité de Pleine Nature.

A.F.N.E.V.